



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 26 janvier 2023

Objet : Prêt de documents appartenant à la bibliothèque d'Etude et de Recherche Tommaso Prelà de Bastia au Musée National de la maison Bonaparte

Date de la convocation : 20 janvier 2023

Date d'affichage de la convocation : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de janvier à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 27

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame PIPERI Linda à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Madame PASQUALINI d'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame COLOMBANI Carulina à Monsieur LINALE Serge ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la Loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France qui préconise la valorisation des collections des musées auprès d'un public le plus large possible ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 24 janvier 2023 ;

Considérant la demande de prêt de documents du Musée national de la maison Bonaparte dans le cadre d'une exposition temporaire qui aura lieu du 28 mars au 3 juillet 2023 sur le thème : « La Corse à la naissance de Napoléon » au château de Bois-Préau ;

Considérant que ces documents font partie des collections de la bibliothèque d'étude et de recherche Tommaso Prelà ;

Considérant que cette exposition permet de mettre en valeur les collections de la Ville auprès d'un large public ;

Considérant que ce prêt permet aussi au service du patrimoine d'accomplir l'une de ses missions en matière de sensibilisation au patrimoine, notamment dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire ;

Considérant que les frais de transport et d'assurance sont pris en charge par l'établissement demandeur, le Musée national de la Maison Bonaparte.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur PERETTI Philippe

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** le prêt des documents suivants :
 - Plan de la ville et du château de Bastia dans l'isle de Corse et une carte des environs 1738, Anonyme, encre et aquarelle. **Inv : 2Fi07-15-0009**
 - Acquisition de la Corse en 1768. In Abbé Guyot, l'histoire de France représentée par figures, David, graveur, Le Jeune, dessinateur. **Inv : 3Fi01-01-0811**
 - Giustificazione, Salvini, 1764. **Inv. M.9.3.2**
 - Façade de la maison Bonaparte, Bessières. **Inv : M.7.1.36**

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de prêt avec le Musée national de la maison Bonaparte.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 07/02/2023

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.